

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00333
Propriétaire(s) : Tony Scavo
Emplacement : 350, rue Bay
Quartier : 14 – Somerset
Description officielle : partie du lot 15, plan enr. 30671
Zonage : TM14
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite créer une unité commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment de trois étages existant, conformément aux plans déposés auprès du Comité. L'unité commerciale proposée aura une façade sur la rue Somerset Ouest qui est désignée Rue principale traditionnelle dans le Plan officiel de la Ville.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage en vue de permettre que 41,96 % ou 24,7 mètres carrés de la façade donnant sur la rue Somerset Ouest comprenne des fenêtres et des entrées, alors que le règlement stipule notamment qu'au moins 50 % de la façade du rez-de-chaussée qui donne sur la rue principale doit comprendre des fenêtres transparentes et des entrées actives ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 29,5 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.